

**Année universitaire :** 2024-2025

**Composante :** UFR Médecine

**Statut de la formation :** création

## Formation

Intitulé de la formation : DIU médecine interne polyvalente ambulatoire

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : Nov 2023

Date de passage en CSPM : Fevr 2024

Date de passage en CFVU : 11 Mars 2024

Etablissements partenaires : Université Paris cité ; Université Claude Bernard Lyon 1

Responsable pédagogique : Pr L.Bouillet (Grenoble), Pr Elisabeth Aslangul (coordonnatrice nationale), Pr Anne Bourgarit (Paris), Pr Isabelle Durieu (Lyon)

Régime : formation continue

Modalités : Présentiel pour les étudiants ; mixte pour les enseignants

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

Effectifs répartis entre les 3 universités : au minimum, 2 par université.

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		5
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Niveau master

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'objectif de cette formation universitaire est de donner à tous les acteurs déjà impliqués ou voulant s'impliquer en médecine interne ambulatoire (médecins, personnel non médical, personnel administratif, étudiants) les connaissances et les outils nécessaires pour créer, développer et piloter une activité de médecine interne polyvalente ambulatoire dans une unité dédiée, assurant qualité des soins et sécurité des patients pour leur territoire.

Les objectifs sont les suivants :

Connaissances :

- Connaître le contexte du virage ambulatoire médical
- Connaître le périmètre législatif, économique, politique

Compétences

- Planifier des réunions de suivi, en interne et avec les utilisateurs (ville et hôpital)
- Evaluer la tarification ambulatoire médicale à l'investissement réel de l'établissement pour cette activité
- Déterminer les moyens d'informer et surtout d'éduquer les patients, les recommandations existantes, les bénéfices démontrés pour le patient
- Connaître les nouveaux outils de télémédecine et de communication entre professionnels
- Connaître les principaux contextes psycho sociaux qu'il faut gérer (pb psychiatrique, précarité, conflits familiaux, isolement) et
- Créer et gérer le réseau médical avec la ville (médecins IDEL, IPA)

## Article 2 : Conditions d'accès

Tout professionnel de santé qui exerce ou envisage d'exercer dans une structure ambulatoire médicale hospitalière.

- Médecin, internes
- IDE, IPA
- Cadres

Les candidats devront fournir : un double de leur diplôme ; un CV et une lettre de motivation.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : année universitaire

Durée de la formation : 12 mois

Formation semestrialisée : 4 sessions sur 12 mois

Volume horaire de la formation : 70 heures

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

4 sessions de 2,5 jours de cours magistraux : 8 heures de cours par jour.

2 sessions sur Paris, un sur Lyon et une sur Grenoble

16 heures en stage sur 2 jours

Modalités d'évaluation : 2 heures d'examen écrit (coefficient 1) et rédaction d'un mémoire (coefficient 1)

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 2 jours

Période du stage : dans l'année de l'inscription au DIUs

Modalité de stage : Stage proposé et encadré par l'équipe pédagogique

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : oui

Rapport de stage : oui

Projets tuteurés : non

## **Modalités d'examen**

- Épreuve écrite de 2 heures, coefficient 1, notée sur 20
- Rédaction d'un mémoire, coefficient 1, notée sur 20
- Soutenance de mémoire lors de l'examen final (présentation d'un diaporama) noté sur 20
- Immersion de 2 jours dans un hôpital de médecine interne polyvalente ambulatoire

## **III. Résultats**

### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys : fin année universitaire

### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Assiduité aux enseignements

Avoir obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves

Avoir validé le stage pratique

### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### Article 8 : Frais de scolarité

**A voir avec les autres facultés car c'est un DIU**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1400€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**